



WARLUS - INFOS

Sommaire

| | |
|------------------------------|-----------------|
| <i>Cérémonie du 8 Mai</i> | <i>P. 1</i> |
| <i>Réunion de Conseil</i> | <i>P. 1 à 5</i> |
| <i>Chasse à l'œuf</i> | <i>P. 5</i> |
| <i>Pièce de théâtre</i> | <i>P. 6</i> |
| <i>Coupure d'électricité</i> | <i>P. 6</i> |
| <i>Séances de yoga</i> | <i>P. 6</i> |
| <i>Le carnet de Warlus</i> | <i>P. 7</i> |
| <i>Franquillité publique</i> | <i>P. 7</i> |
| <i>Parcours du cœur</i> | <i>P. 8</i> |

CEREMONIE DU 8 MAI

Le Jeudi 8 Mai prochain aura lieu le 80^{ème} anniversaire de la fin de la seconde Guerre Mondiale.

A cette occasion, une gerbe sera déposée à la stèle des femmes déportées et au monument aux morts de notre commune.



L'ensemble de la population est invité à cette cérémonie ce jeudi 8 Mai 2023 à 11 heures 30 devant la mairie.

Nous espérons que les parents viennent avec leurs enfants pour préserver le devoir de mémoire parmi les jeunes générations. A l'issue de cette manifestation, un vin d'honneur sera servi à l'ensemble des participants et des friandises remises aux enfants.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 Avril 2025. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :

1 – Vote du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024



Le document détaillé recensant l'ensemble des recettes et dépenses de l'année écoulée a été remis à chaque membre du Conseil Municipal. La fiche récapitulative du compte administratif 2024, remise aux participants, reprend les grandes lignes suivantes :

Le compte administratif fait apparaître un résultat reporté de l'exercice antérieur (année 2023) de **530 697,82 €**

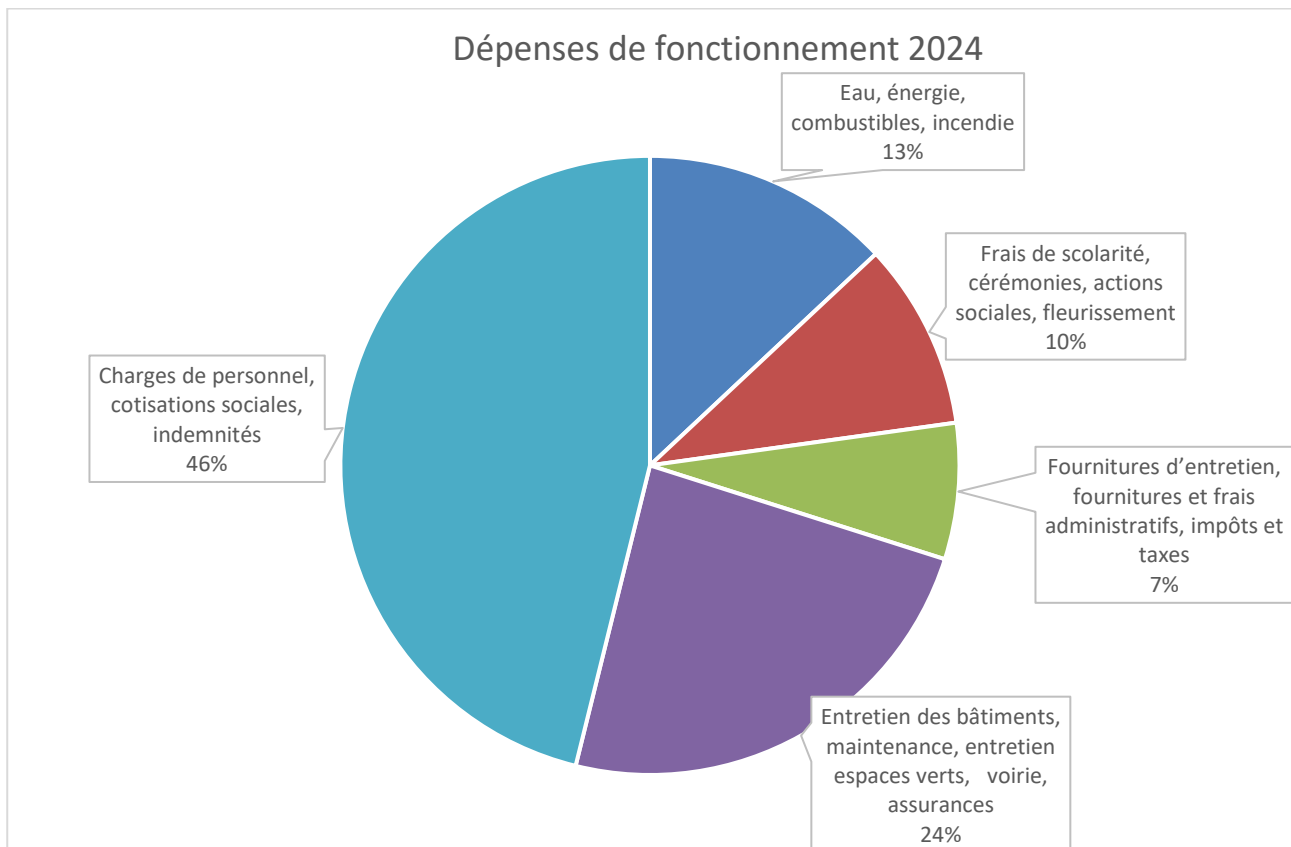
En fonctionnement, les opérations 2024 se montent à :

Dépenses : **207 759,75 €**

Recettes : **311 829,49 €** + 530 697,82 (excédent de 2023 reporté) = **842 527,31 €**

Le résultat de clôture en fonctionnement de 2024 tenant compte de ces éléments est donc un excédent de : **842 527,31 € - 207 759,75 € = 634 767,56 €**





En investissement, les opérations de l'exercice 2024 se montent à :

Dépenses : **77 895,59 €**

Recettes : **16 145,63 €** + 60 738,81 (l'excédent reporté de 2023) = **76 884,44 €**

Le résultat de clôture en investissement de 2024 est donc un déficit de :

77 895,59 € - 76 884,44 € = 1 011,15 €

L'ensemble des dépenses de 2024 (fonctionnement + investissement) est de :

Résultats reportés de 2023 : 530 697,82 € + 60 738,81 € = **591 436,63 €**

Pour les dépenses de 2024 : 207 759,75 € + 77 895,59 € = **285 655,34 €**

Pour les recettes de 2024 : 327 975,12 € + 591 436,63 € = **919 411,75 €**

(327 975,12 € correspond à la somme de 311 829,49 € + 16 145,63 €)

Le résultat de clôture en fonctionnement et en investissement est de **633 756,41 €**

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement correspondent à des dépenses engagées juridiquement (devis signés en 2024 dont les factures n'ont pu être réglées en 2024) et les recettes certaines en 2024, reportées au budget 2025.

Les restes à réaliser en dépenses : **404 715,85 €** pour les travaux de voirie

Les restes à réaliser en recettes : **218 401,20 €** (subventions FARDA, MMU, OSMOC)

A inscrire au BP 2025 en recettes d'investissement au compte 1068, un excédent de 187 325,80 € (les restes à réaliser pris en compte).

A inscrire au BP 2025 en dépenses d'investissement au compte 001 un besoin de financement de 1 011,15 €.

A inscrire au BP 2025 en recettes de fonctionnement au compte 002 un excédent de fonctionnement de 447 441,76 €

Madame le Maire a commenté ces documents en apportant toutes les explications souhaitées par les participants. Chacun ayant pu s'exprimer et avoir des précisions, Madame le Maire s'est retirée et ce bilan a été soumis au vote des autres membres présents du Conseil Municipal.

La gestion des comptes pour l'exercice 2024 a été reconnue exacte et régulière, et approuvée à l'unanimité (neuf voix pour, dont six présents et trois pouvoirs, et zéro voix contre) par le Conseil Municipal qui a donc donné quitus à Madame le Maire sur le compte financier unique de l'exercice 2024.

2 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Le Conseil Municipal devait se prononcer avant le 15 Avril sur les taux des taxes communales qui seront prises en compte en 2025.

L'an dernier, le taux du foncier bâti a été maintenu à 37,36 % et le non bâti à 46,96%.

Compte tenu de la bonne santé financière de la commune, Madame le Maire a proposé de maintenir les mêmes taux pour 2025, sans augmentation à notre niveau.

Il est quand même précisé que chaque année, les bases locatives sont revalorisées dans la loi de finances votée par l'Assemblée nationale et que pour 2025, cette augmentation est de 1,7 %. Ainsi, même si nous n'augmentons pas les taux de prélèvement de la commune, les contribuables verront leurs taxes foncières légèrement augmenter en fin d'année.

Pour 2025, le Conseil Municipal a reconduit à l'unanimité ce taux de 37,36 % sur le foncier bâti et celui de 46,96 % sur le Foncier non bâti.

Enfin, la taxe d'habitation, qui ne concerne plus que les résidences secondaires, a été maintenue à 12,42 % à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Les taux des taxes directes locales sont donc votés sans modification par rapport à l'année dernière. Selon les estimations ces taxes locales devraient rapporter 141 681,00 € à notre commune en 2025.

3 - Vote du budget primitif 2025

Un tableau prévisionnel du budget primitif 2025 listant poste par poste les recettes et les dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement a été transmis aux membres du Conseil avec la convocation à cette réunion. Pour la section de fonctionnement, le tableau comportait les prévisions 2024, le réalisé 2024, et les propositions pour le budget primitif 2025 reprises ci-après :

3 – 1 - Section Fonctionnement

Dépenses :

| | |
|---|---------------------|
| Compte 11 Charges à caractère général : | 395 305,08 € |
| Compte 12 Charges de personnel et frais assimilés : | 78 850,00 € |
| Compte 65 Autres charges de gestion courante : | 75 400,00 € |
| Compte 66 Charges financières : | 8 600,00 € |
| Compte 67 Charges exceptionnelles : | 300,00 € |
| Compte 68 Provision litige : | 20 000,00 € |
| Compte 14 Atténuation de produit : | 18 710,00 € |
| Compte 023 Virement section investissement : | 146 318,68 € |
| Total des Dépenses de Fonctionnement : | 743 483,76 € |

Recettes :

| | |
|--|---------------------|
| Compte 70 Produits des services du domaine et ventes diverses : | 18 750,00 € |
| Compte 73, Diverses taxes locales dont taxes foncières, taxes d'habitation : | 225 740,00 € |
| Compte 74 Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et dotations diverses : | 48 252,00 € |
| Compte 75 Autres produits de gestion courante : | 3 000,00 € |
| Compte 77 Produits exceptionnels : | 300,00 € |
| Compte 002 Excédent : | 447 441,76 € |
| Total des Recettes de Fonctionnement : | 743 483,76 € |

3 – 2 - Section Investissement : Les principaux travaux prévus sont les suivants :**Opération 15 : Autres équipements divers :**

| | |
|--|-------------|
| Dépense : Compte 212/15 Aménagements complémentaires | 35 000,00 € |
| Dépense : Compte 2158 Boitier électrique | 4 000,00 € |
| Dépense : Compte 2152/15 Feux tricolores | 30 000,00 € |
| Dépense : Compte 2157/15 Laveuse | 4 000,00 € |

Total Opération 15 **73 000,00 €**

Opération 19 : Travaux Voirie

| | |
|--|--------------|
| Dépense : Compte 231/19 Travaux voirie RD 59 et abords | 840 000,00 € |
|--|--------------|

Compte 1641 Remboursement emprunt : 13 100,00 €

Compte 001 : Déficit reporté 1 011,15 €

Compte 231/041 : Opérations patrimoniales 13 944,00 €

Total des Dépenses d'Investissement : **941 055,15 €**

Recettes (opérations financières) :

Compte 021 : Virement de la section de fonctionnement : 146 318,68 €

Compte 10222 : FCTVA 2024 : 9 477,22 €

Compte 10226 : Taxe d'aménagement 588,25 €

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement reporté 187 325,80 €

Compte 1323/19 : FARDA MMU 180 000,00 €

Compte 1323/19 : FARDA OSMOC 38 401,20 €

Compte 1641 : Emprunts 365 000,00 €

Compte 203/041 : Opérations patrimoniales 13 944,00 €

Total des Recettes d'Investissement : **941 055,15 €**

La section fonctionnement s'équilibre à 743 483,76 € et la section investissement s'équilibre à 941 055,15 €.

Madame le Maire a commenté les documents remis aux participants en apportant toutes les précisions souhaitées, chacun ayant la possibilité de poser des questions ou de faire des remarques sur la proposition de budget primitif.

Il a été précisé que si des modifications doivent être apportées en cours d'exercice, il est possible de mettre en place un budget supplémentaire par une décision modificative prise en Conseil.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres a validé la proposition de budget primitif 2025.

4 - Devis divers

- **Autolaveuse :** Le remplacement de l'ancienne autolaveuse devenue hors service par une nouvelle a été acté par le Conseil Municipal.
- **Feux rue de Berneville et allée des saules :** CITEOS a transmis un plan d'implantation des différents éléments. Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'installation de ces feux pour un montant TTC de 28 700 €. Ces plans seront transmis à l'entreprise SNPC pour les travaux de génie civil (passage des gaines). Prévoir également un enrobé devant le transformateur.
- **Le devis de la boîte électrique enterrée** sur la place pour les illuminations de Noël et le branchement des structures gonflables a été accepté à l'unanimité par la Conseil Municipal à hauteur de 4 000 € (cf opération 15 du BP 2025).
- **Les devis des travaux complémentaires** demandés à SNPC ont été examinés avec attention par les membres présents. Certains travaux ont été acceptés par le Conseil Municipal à l'unanimité et la somme correspondante de 27 000 € TTC a été validée par l'ensemble de ses membres. Certains travaux initialement prévus ne seront pas réalisés dans l'immédiat. Un nouvel enrobé sera réalisé sur l'ensemble de la surface de la cour de la salle polyvalente.
- **Nouvelles poubelles :** Dans le cadre des travaux en cours, cinq nouvelles poubelles seront commandées pour remplacer les anciennes. Les futurs emplacements ont été définis par le Conseil Municipal qui a donné son accord pour cet achat.

RETOUR SUR LE LUNDI DE PÂQUES



Pour ce lundi de Pâques 21 Avril, la municipalité avait respecté la tradition en organisant une chasse aux œufs. En raison des travaux en cours sur la place de la Mairie et sur les voies contigües, cette manifestation a été délocalisée cette année. Avec l'accord de la famille Delaporte que nous remercions vivement, elle a pu se tenir dans le parc du château pour la plus grande joie des enfants qui ont même rencontré deux poules et un coq picorant non loin.

Répartis en deux groupes sur deux secteurs différents pour ne pas pénaliser les plus petits, les enfants se sont mis à la recherche des friandises qui avaient été cachées peu avant par Madame le Maire et quatre autres membres du Conseil Municipal. Chacun a pu profiter des œufs en chocolat trouvés.

Une fois la chasse terminée et la remise de sujets en chocolats aux enfants, les parents accompagnateurs et les enfants ont pu profiter d'une collation toute simple mais tellement conviviale !

Un grand merci à tous les présents pour l'intérêt que vous avez porté à cette manifestation du lundi de Pâques.

ARRÊTE TON CIRQUE



Pour la dernière représentation de sa pièce « Arrête ton cirque », l'association « Brouillon de Culture » dont le siège est à Warlus a tenu à la jouer dans notre village.

C'est donc dans la salle polyvalente Jean Lefranc que les comédiens amateurs et tous bénévoles ont pu démontrer toute l'étendue de leurs talents ce samedi 26 Avril dernier.

Cette pièce a été jouée une dizaine de fois dans les communes environnantes ainsi

que dans le Nord, et a remporté un franc succès. Soulignons que l'auteur est un habitant de Warlus.

Nous adressons toutes nos félicitations à l'ensemble de la troupe qui nous a offert une soirée de qualité tout en participant à l'animation dans notre commune.

COUPURE D'ELECTRICITE



ENEDIS nous informe que des travaux sont prévus sur le réseau desservant la commune. Dans la mesure du possible, ces travaux sont réalisés sans interrompre l'alimentation électrique des clients. Cependant, une coupure est parfois nécessaire pour la réalisation de certains actes techniques. Deux coupures de courant sont ainsi programmées **le vendredi 13 Juin 2025 entre 8 heures et 9 heures et entre 14 heures et 15 heures.**

SEANCES DE YOGA



La première séance de yoga proposée par Madame Naomi LOVING s'est déroulée le mercredi 30 Avril de **18 à 19 heures** à la salle polyvalente Jean LEFRANC.

Près d'une vingtaine de participants se sont déplacés pour cette première, en majorité des débutants. Découverte, échanges et bienveillance sont les mots à retenir pour ce premier cours.

D'autres personnes désireuses de participer à cette activité se sont

manifestées mais en invoquant des impossibilités liées à l'horaire.

C'est pourquoi, compte tenu du nombre et de l'intérêt pour un horaire plus tardif, **une deuxième séance sera ouverte chaque mercredi dans la tranche horaire de 19 h 15 à 20 h 15 à partir du 14 Mai 2025.**

Les personnes intéressées par l'une ou l'autre de ces deux séances consécutives, **chaque mercredi**, peuvent contacter Naomi LOVING au **06 34 02 16 55** ou par mail : www.yogalife1981@gmail.com



LE CARNET DE WARLUS

Le 8 Avril 2025, Nathan est venu égayer le foyer de Monsieur Clément GARBE et de Madame Mathilde GRAVELEINE, domiciliés 27 rue d'Agnez. Le Conseil Municipal présente ses plus vives félicitations aux parents.

TRANQUILLITE DU VOISINAGE TRAVAUX



Des habitants de notre village semblent méconnaître une règle, en vigueur dans la majorité des communes, visant à éviter le bruit à certains horaires, notamment le dimanche. L'article R 1334-31 du code de la santé publique stipule : « **Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé** »

Pour le respect de chacun, il est préconisé de réaliser tous les travaux nécessitant l'utilisation d'outils tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, taille-haies, tronçonneuses, scies circulaires, perceuses, raboteuses ou tous dispositifs bruyants, dans des créneaux horaires **ne dépassant pas 19 heures en semaine**.

Le dimanche et les jours fériés, il conviendra d'effectuer ces travaux uniquement dans la tranche horaire de 10 heures à 12 heures.

Un arrêté municipal a déjà été pris en ce sens le 9 Juillet 2020 et transmis à la gendarmerie en vue de faire respecter son application. Il est toujours d'actualité. Si **pour des raisons très exceptionnelles**, ces dispositions ne peuvent être respectées, il est préférable d'en avvertir préalablement les voisins.

Sont considérés comme bruits de voisinage liés au comportement, et ne nécessitant pas de mesures acoustiques les bruits pouvant provenir notamment :

- Des outils de bricolage, de jardinage et engins ou matériel de travaux
- Des animaux domestiques
- Des appareils domestiques électroménagers
- Des appareils de diffusion du son et de la musique
- Des instruments de musique
- Des dispositifs d'effarouchement
- Des jeux bruyants et des cris intempestifs



TRANQUILLITE DU VOISINAGE FETE FAMILIALE

Avec les beaux jours, il est agréable de se retrouver dehors en famille pour un apéritif, un barbecue ou un repas d'anniversaire, avec bien souvent une animation musicale. Mais n'oublions pas de nous soucier également du voisinage, et de ne pas lui imposer des désagréments sonores insupportables.

Il convient donc d'éviter tout bruit qui pourrait gêner le voisinage (coups de klaxon, sonorisation trop bruyante, conversations bruyantes à l'extérieur, particulièrement après 22 heures...). Il est rappelé que la réglementation générale préconise que le niveau sonore, mesuré sur une période comprise entre 10 et 15 minutes, ne doit pas dépasser 105 décibels,

SUCCEs DES PARCOURS DU CŒUR A WARLUS



Ce dimanche 4 Mai 2025, notre commune, avec le concours actif de l'association Warlus Loisirs Animation (WLA) a organisé ses parcours du cœur. Trois randonnées pédestres étaient proposées pour que chacun puisse y participer selon ses possibilités (14 km avec départ à 9 heures, 9 km avec départ à 9 h 30 et 6 km avec départ à 10 h 30). Une collation a été offerte une demi-heure avant chaque départ et les participants ont été accompagnés par des membres de l'association sur chacun des trois parcours.

Le parcours de 9 km a réuni 37 participants, celui de 6 km, 34 participants et enfin le plus long n'a été suivi que par 6 participants, non compris les accompagnateurs de WLA. Avec un total de 77 marcheurs qui ont pu s'aérer en empruntant les chemins de campagne environnants, nous pouvons dire que cette manifestation a été un succès.

Les départs échelonnés en fonction de la distance ont permis à la majorité des participants des trois parcours de se retrouver ensemble à l'arrivée. Au retour, un sandwich et une boisson ont permis à chacun de passer un moment de partage en toute convivialité. Ce fut aussi l'occasion pour certains de se retrouver et pour d'autres de faire connaissance en toute simplicité. L'organisation a été appréciée par l'ensemble des personnes qui nous ont fait l'amitié de nous rejoindre pour ces parcours du cœur.



Nous remercions donc chaleureusement les bénévoles qui se sont impliqués pour la réussite de cette manifestation.

Les bénéfices de cette journée seront reversés à la Fédération Française de Cardiologie.